



CRÉATEUR DE SOLIDARITÉS FINANCIÈRES FAMILIALES

**CONDITIONS GÉNÉRALES
D'UTILISATION
AU 1^{ER} DÉC. 2018**

Espace Personnel
ASAC-FAPES

ASAC-FAPES - 31 rue des Colonnes du Trône - 75012 Paris T 01 44 67 25 00 F 01 43 42 54 46 contact@asac-fapes.fr

ASAC-FAPES est une marque de Fapes Diffusion, SAS au capital social de 2 688 393€ — RCS Paris B421 040 544 — Enregistrée auprès de l'ORIAS n° 07 000 759 (www.orias.fr) en qualité de courtier en assurance (catégorie B au titre de l'article L520-1 II du Code des assurances), de courtier en opérations de banque et services de paiement et de mandataire non exclusif en opérations de banque et services de paiement — Service réclamation : 31 rue des colonnes du trône 75012 Paris - E : reclamation@asac-fapes.fr - T : 01 44 67 25 90 (numéro non surtaxé) Placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61 rue Taitbout – 75436 Paris Cedex 09.

Dispositions générales

Définitions

Aux fins des présentes, sont désignés comme étant :

- Sociétaire : toute personne entrée en relation contractuelle avec ASAC-FAPES et/ou une association membre de la Fapès quels que soient les services et produits offerts.
- Code d'Accès Confidentiel : le procédé technique délivré par ASAC-FAPES à tout Sociétaire, prenant la forme d'un "Identifiant" et d'un "mot de passe" associé, permettant à tout Sociétaire d'être identifié et authentifié sur le site <https://espaceadherent.asac-fapes.fr>, afin d'avoir accès notamment à la consultation et à la gestion de leur adhésion sur ledit site.
- Adhérent / Assuré : le Sociétaire, personne physique adhérente à un contrat d'assurance vie en unités de compte et/ou en euros ou à un contrat de prévoyance ou d'assistance souscrit par une association membre de la Fapès et proposé par ASAC-FAPES.
- Demande : tout acte entraînant une modification de votre adhésion tels que les opérations d'arbitrages, les versements libres, l'ajout de nouvelles options au contrat... ou modifiant les services optionnels proposés par ASAC-FAPES ou ses partenaires.

Service

ASAC-FAPES met à la disposition de ses sociétaires un « Espace adhérent » permettant la visualisation des adhésions aux contrats souscrits auprès de l'une des associations membre et de transmettre des demandes.

Le service est gratuit et accessible aux majeurs juridiquement capables.

L'acceptation du service par l'adhérent met à jour les modalités de communication entre ASAC-FAPES et l'adhérent, notamment pour le Recueil des informations relatives à la connaissance du client. Le service vient compléter les modes de communication déjà utilisés (communication par le Site Internet, courriels, lettre simple ou tout autre document à destination de l'adhérent).

En aucun cas ASAC-FAPES ne pourra être tenu responsable en cas de non fonctionnement de cette plateforme de consultation. ASAC-FAPES décline toute responsabilité en cas d'erreur concernant les données transmises par flux externes par les partenaires assureurs.

Ce service peut être interrompu sans préavis en cas de non-respect par l'Adhérent / Assuré des conditions générales de l'accès.

ASAC-FAPES se réserve le droit d'interrompre ce service à tout moment et sans préavis.

Consultation et gestion de l'adhésion

Opérations de consultation et de gestion de l'adhésion en ligne

L'Adhérent / Assuré aura la faculté de consulter en ligne son adhésion et de transmettre à FAPES Diffusion des demandes relatives son adhésion directement sur le site <https://espaceadherent.asac-fapes.fr>.

À titre d'information, les demandes pouvant être réalisées en ligne sont notamment des demandes de modification de données personnelles, de modification de mode de paiement de la cotisation associative.

ASAC-FAPES se réserve à tout moment la possibilité de modifier cette liste. En cas de suppression de l'accès à l'une des demandes en ligne, l'Adhérent / Assuré transmettra ses instructions de gestion sur support papier et par voie postale à ASAC-FAPES. D'une manière générale, l'Adhérent / Assuré conserve la faculté d'adresser les instructions de gestion de son contrat sur support papier et par voie postale à ASAC-FAPES.

Accès à la consultation et à la gestion de l'adhésion

L'accès à la consultation et à la gestion de l'adhésion se fera au moyen d'un Code d'Accès Confidentiel attribué directement au Sociétaire par ASAC-FAPES. Ce Code d'Accès Confidentiel, strictement personnel, aura pour fonction d'authentifier et d'identifier le Sociétaire permettant ainsi de garantir l'habilitation du Sociétaire à consulter et à gérer son adhésion en ligne sur le site <https://espaceadherent.asac-fapes.fr>.

ASAC-FAPES se réserve le droit, sans que cela ne remette en cause la validité du ou des contrats de ne pas donner suite à la demande d'attribution de Code d'Accès pour la consultation et la gestion en ligne de l'adhésion ou d'imposer des conditions et/ou restrictions particulières. Aucune responsabilité ne pourra être retenue à ce titre.

Le Sociétaire s'engage à garder ce code personnel et à prendre toutes les mesures propres à assurer la confidentialité de son Code d'Accès Confidentiel lui permettant d'avoir accès à des données personnelles et confidentielles afférentes à son adhésion. Il doit en conséquence tenir ce code absolument secret dans son intérêt même et ne le communiquer à quiconque.

Le Sociétaire sera seul responsable de la consultation ou de l'accomplissement de demandes résultant de l'utilisation frauduleuse, détournée ou non autorisée par un tiers de ses Codes d'Accès Confidentiels. En cas de perte ou de vol du Code d'Accès Confidentiel, le Sociétaire doit impérativement et sans délai en informer ASAC-FAPES afin qu'un nouveau code lui soit attribué.

Les conséquences directes ou indirectes résultant de l'absence d'opposition ou d'une opposition tardive seront de la responsabilité exclusive du Sociétaire.

Transmission des demandes

Après authentification au moyen de son Code d'Accès Confidentiel, l'Adhérent / Assuré procède à la réalisation de sa demande. Suite à la validation de cette opération, celle-ci est envoyée à ASAC-FAPES par le biais du site <https://espaceadherent.asac-fapes.fr>. Dès réception, ASAC-FAPES confirme la prise en compte de la demande par l'envoi d'un courrier électronique (e-mail) à l'Adhérent / Assuré.

À défaut de réception de ce courrier électronique dans les 48 heures de la réalisation de la demande en ligne, l'Adhérent / Assuré doit immédiatement en faire part à ASAC-FAPES, faute de quoi l'Adhérent / Assuré sera réputé l'avoir reçu.

À compter de la réception de ce courrier électronique, l'Adhérent / Assuré disposera de trente (30) jours pour formuler une réclamation sur la demande qu'il aura réalisée. Passé ce délai, la demande réalisée sera réputée conforme à la volonté de l'Adhérent / Assuré.

L'Adhérent / Assuré est seul garant de l'actualité et de la véracité de son adresse électronique fournie à ASAC-FAPES. En conséquence, l'Adhérent / Assuré s'engage à vérifier et à mettre à jour régulièrement son adresse électronique. Toutes les conséquences directes ou indirectes résultant de l'envoi d'un courrier électronique confirmant une demande à une adresse électronique modifiée sans en avoir avisé ASAC-FAPES relève de la seule responsabilité de l'Adhérent / Assuré.

L'attention de l'Adhérent / Assuré est attirée sur l'imprévisibilité du délai pouvant courir entre le moment où il émet sa demande et celui où ASAC-FAPES le reçoit. Dès qu'une demande a été entièrement validée par ASAC-FAPES, une nouvelle demande pourra être effectuée en ligne. Les demandes sont validées dans l'ordre de réception, qu'elles soient effectuées via le site <https://espaceadherent.asac-fapes.fr> ou par courrier postal à ASAC-FAPES qui réalisera l'opération ou transmettra directement à l'Assureur.

Convention de preuve – responsabilité

Conservation informatique du contenu des écrans

Afin de sécuriser et de pouvoir être en mesure de faire la preuve des conditions dans lesquelles sont effectuées les opérations de consultation et de gestion en ligne ASAC-FAPES met en place un système d'enregistrement régulier permettant de conserver la preuve non personnalisée de l'ensemble des écrans de consultation et de gestion du contrat figurant sur le site <https://espaceadherent.asac-fapes.fr>.

Informations financières

Afin de pouvoir être en mesure de faire la preuve des informations financières affichées, ASAC-FAPES procédera à une conservation des données communiquées par son système d'information.

Mode de preuve des différentes opérations en ligne

L'Adhérent / Assuré accepte et reconnaît que :

- toute consultation des informations ou demande effectuée sur l'espace adhérent sur le <https://espaceadherent.asac-fapes.fr>, effectuée après authentification de l'Adhérent / Assuré au moyen de son Code d'Accès Confidentiel sera réputée être effectuée par lui ;
- la validation de la demande après authentification au moyen de son Code d'Accès Confidentiel vaut expression de son consentement à la demande demandée ;
- toute demande effectuée après authentification au moyen de son Code d'Accès Confidentiel vaut signature identifiant l'Adhérent / Assuré en tant qu'auteur de la demande et constitue un moyen suffisant à assurer l'intégrité du contenu de la demande ;
- ASAC-FAPES pourra apporter la preuve des informations non personnalisées contenues dans les écrans de consultation et de gestion de l'Adhésion figurant sur le site Internet mis à sa disposition par le biais du système d'enregistrement régulier décrit ci-dessus au paragraphe "Conservation informatique du contenu des écrans" ;
- ASAC-FAPES pourra apporter la preuve des informations financières affichées, par le biais de son système d'information.

Sécurité

Recommandations

Le code d'accès au compte personnel Espace adhérent est strictement personnel, il convient de le garder secret. L'adresse email renseignée dans le compte doit être unique, personnelle et confirmée.

Si l'utilisateur constate que les informations présentes dans son compte Espace adhérent ne sont pas les siennes ou si elles contiennent une erreur, il convient d'en informer rapidement ASAC-FAPES.

L'utilisation frauduleuse de l'identifiant et du code d'accès d'un tiers utilisateur du service peut causer un préjudice et entraîner des poursuites. Selon l'article 323-1, alinéa 1er du nouveau Code Pénal : "Le fait d'accéder ou de se maintenir, frauduleusement, dans tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende."

Fraude

Si vous pensez avoir été victime d'une fraude ou d'un vol d'identité sur Internet, si vous avez reçu un email suspect vous demandant de révéler vos informations personnelles ou votre code secret, vous devez nous le signaler sans délai.

Adresse email

L'usage de l'espace Adhérent et l'accès aux services proposés nécessitent l'enregistrement d'une adresse email unique et validée. La saisie et la confirmation de cette adresse email est obligatoire pour créer un compte ASAC-FAPES et bénéficier de ses services.

L'adresse email renseignée doit être personnelle et unique afin qu'une seule adresse email soit associée à un seul compte Adhérent.

Résiliation

L'utilisateur de l'Espace adhérent peut, à tout moment, demander la résiliation de son accès en formulant sa demande via la rubrique « CONTACT ». L'utilisateur, ayant résilié son compte Espace adhérent, ne peut plus profiter des différents services proposés ni de la consultation en ligne de ses informations.

Données personnelles

Recueil des informations relatives à la connaissance du client

L'acceptation du service par l'adhérent met à jour les modalités de communication entre ASAC-FAPES et l'adhérent et lui permet l'accès et la mise à jour des informations personnelles de l'adhérent.

Protection des données à caractère personnel

L'utilisation du compte personnel espace adhérent implique l'utilisation des données à caractère personnel renseignées par l'utilisateur, couvertes à ce titre par les dispositions de la loi Informatique et libertés et dont la violation est réprimée par l'article 226-17 et suivants du code pénal.

Responsable de traitement

ASAC-FAPES est le responsable du traitement de données au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée. À ce titre, il s'engage à prendre toutes précautions utiles au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement pour préserver la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement

Conformément aux articles 39 et 40 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès et de rectification et le droit d'opposition sur le traitement de ses données.

En plus de la possibilité offerte à l'utilisateur de consulter l'ensemble des données contenues dans son compte, l'utilisateur peut exercer son droit d'accès directement depuis son compte Espace adhérent ;

Le droit de rectification peut s'exercer en envoyant un message ASAC FAPES via la rubrique «CONTACT » de son espace personnel;

L'utilisateur peut également s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles par ASAC FAPES. Pour l'exercice de ce droit, l'utilisateur doit faire une demande de clôture de son compte « Espace adhérent ».